



Mairie de Charmont-en-Beauce

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1- La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle polyvalente, location des immeubles, remboursement charges locatives, fermage...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures diverses, les



Mairie de Charmont-en-Beauce

charges du personnel, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Présentation synthétique du budget primitif 2026 en fonctionnement

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
N°	Chapitre	BP2026	N°	Chapitre	BP2026
011	Charges à caractère général	116 686.42 €	013	Atténuations de charges	100 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	119 500.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 483.01 €
014	Atténuation de produits	82 671.76 €	73	Impôts et taxes	181 994.00 €
65	Autres charges de gestion courante	18 415.00 €	74	Dotations, subventions et participations	46 200.00 €
66	Charges financières	767.91 €	75	Autres produits de gestion courante	9 700.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €	77	Produits exceptionnels	10.00 €
023	Virement à la section d'investissement	12 000.00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	113 458.48 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4904.40 €			
	Total général dépenses	356 945.49 €		Total général Recettes	356 945.49 €



Mairie de Charmont-en-Beauce

Le logement communal sis 5 bis rue Robert Rabaud, suite aux travaux, peut de nouveau être proposé à la location.

Face aux dépenses exogènes sur laquelle la commune n'a pas de maîtrise, les élus doivent continuer une politique de gestion rigoureuse des dépenses.

c) La fiscalité

*Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **151000.00 €** (Montant perçu en 2025 : 151554.00 €). Cette variation est due à l'évolution des bases locatives. Les taux d'imposition doivent être fixés par le conseil municipal.*

d) Les dotations

Le montant des dotations de l'Etat varie chaque année.

	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	21 454 €	19 349 €	18 833 €	18 277 €	16 289 €
DSR	7 324 €	6 999 €	7 767 €	8 298 €	9 487 €
	28 778 €	26 348 €	26 600 €	26 575 €	25 776 €

DGF : dotation globale de fonctionnement / DSR : dotation de solidarité rurale

e) Les ressources humaines

Pour assurer les services rendus aux habitants (voirie, cimetières, urbanisme, secrétariat, logements, bâtiments communaux...), la commune dispose au 1^{er} janvier 2025 de 2 agents en activité équivalent à 1.95 taux plein.

Le ratio de dépenses du personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 042) représente environ 30 %.



Mairie de Charmont-en-Beauce

2- La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.*
- *En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.*



Mairie de Charmont-en-Beauce

b) Présentation synthétique du budget primitif 2026 en investissement

Les restes à réaliser en dépense s'élèvent à 34 403.94 €. Voici une vue simplifiée du projet de budget primitif d'investissement pour 2026 :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
N°	Chapitre	BP2026	N°	Chapitre	BP2026
20	Immobilisations incorporelles	11 289.00 €	13	Subventions d'investissement	6 000.00 €
204	Subvention d'équipement versées	2 574.00 €	10	Dotations, fonds divers	5 200.00 €
21	Immobilisations corporelles	61 677.76 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	600.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 537.53 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	4 904.40 €
Total général dépenses		82 078.29 €	021	Virement de la section de fonctionnement	12 000.00 €
			001	Solde d'exécution reporté	53 373.89 €
			Total général Recettes		82 078.29 €

c) Les principaux projets de l'année 2026

- Remettre en état les parties les plus abimées de la route communale qui relie le bourg à Judainville

d) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, la dette globale de la commune s'élève à 70784.00 €.